

CILSS

**NOTE D'ORIENTATION POUR UNE RECAPITALISATION
DE LA FERTILITE DES SOLS DANS LES PAYS
MEMBRES DU CILSS**

Version finale

**Issa Martin BIKIENGA
Nango DEMBELE
Consultants**

Septembre 2001

1. INTRODUCTION

Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, adopté par le 2^e Forum des Sociétés sahéliennes et par la 13^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS à Bamako en décembre 2000, indique de façon claire que l'insécurité alimentaire au Sahel est de nouveau reconnue comme une préoccupation centrale, et l'une des priorités dans l'agenda des Gouvernements comme de la société civile. En effet, en l'absence de crise climatique majeure, l'insécurité alimentaire reste un des problèmes majeurs que doit affronter le Sahel. Ce problème ira grandissant si des mesures efficaces ne sont pas prises à temps pour le juguler, en raison de la forte croissance démographique, une des caractéristiques du Sahel.

La solution aux problèmes cruciaux de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement requiert une croissance rapide de la productivité agricole au Sahel dont 80% de la population dépendent de l'agriculture pour l'emploi, la création de revenus et la production alimentaire. Or, l'une des contraintes majeures à l'accroissement de cette productivité agricole est la perte de fertilité des sols. Ainsi, toute politique de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement doit s'attaquer en priorité à la reconstruction et au maintien durable du capital de fertilité des terres.

C'est en cela que se reconnaît la justesse du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable qui a retenu comme objectif spécifique N°1 **la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée.**

La présente note d'orientation a pour but de donner des indications sur la manière dont ce problème de recapitalisation de la fertilité des sols pourrait être résolu au niveau des pays membres du CILSS. Après avoir rappelé les principales contraintes à l'accroissement de la production agricole et à la réalisation de la sécurité alimentaire, elle pose la problématique de la fertilité des sols. Enfin, elle aborde plus longuement les solutions possibles en proposant une **initiative en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols.**

2. LES PRINCIPALES CONTRAINTES A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET A LA REALISATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

2.1. Faible productivité et dépendance des conditions climatiques

L'agriculture sahélienne est extensive et peu productive. Cette faible productivité agricole pose des problèmes importants au regard des enjeux de sécurité alimentaire. Au niveau des ménages, la faiblesse des revenus affecte leurs capacités à s'approvisionner en produits nécessaires à l'équilibre de l'alimentation d'une part, et à développer la production familiale d'autre part.

Au cours des dernières années, malgré l'absence de sécheresses très prononcées, la production céréalière a varié du simple au double entre la meilleure campagne et la plus mauvaise. Cette dépendance des systèmes de production vis-à-vis des aléas climatiques constitue à la fois un des principaux facteurs de vulnérabilité de la région et un frein considérable aux logiques d'intensification de la production agricole.

2.2. Contraintes financières et économiques

L'un des facteurs indispensables pour parvenir à l'intensification agricole est l'investissement, notamment dans la bonification des terres. Or, au Sahel, ce facteur est influencé par une situation macro-économique marquée par la suppression des subventions aux intrants et aux équipements dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel. Ceci pose du coup le problème de l'acquisition des intrants et des équipements par les producteurs pour la majorité desquels leurs coûts sont trop élevés. La situation s'est par la suite aggravée avec la dévaluation du FCFA. Il faut signaler aussi la faiblesse du financement du monde rural qui limite également l'investissement. En outre, l'instabilité des prix agricoles et le manque de débouchés rémunérateurs accroissent les risques des investissements dans les intrants et les équipements pour les producteurs.

2.3. Contraintes bio-physiques

Les sols sahéliens dans leur majorité sont pauvres en azote et en phosphore, éléments indispensables à la pratique d'une agriculture productive. En outre, ils subissent les effets conjugués de l'érosion, de la baisse de la fertilité, de l'acidification et de la salinisation par endroits et selon les pratiques culturelles. Ces phénomènes sont accentués par une pluviométrie aléatoire ponctuée de périodes de sécheresse récurrentes. Cette instabilité climatique crée malheureusement des conditions favorables aux ennemis des cultures (criquets, sauteriaux, oiseaux granivores, chenilles défoliatrices, etc.).

2.4. Contraintes institutionnelles et législatives

Au titre de ces contraintes, il faut souligner l'inadaptation des réformes et législations foncières qui a constitué un frein à l'investissement à long terme dans la fertilité des sols et favorisé la spéculation foncière. Vient ensuite la faiblesse des systèmes de crédit, d'approvisionnement en intrants, de collecte, de transformation, de transport et d'écoulement des produits.

3. LA PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS

3.1. Caractéristiques générales des sols

Une caractérisation synthétique permet de distinguer en gros trois types de sols au Sahel:

- les couvertures pédologiques sur matériaux sableux d'origine éolienne : elles caractérisent la moitié des sols en zone sahélienne et environ 10 % des sols en zone soudanienne. Ces sols sont pauvres en éléments minéraux et s'acidifient facilement. La texture grossière de ces sols leur confère une faible capacité de rétention de l'eau. Ils sont sensibles à l'érosion éolienne, notamment lorsqu'ils sont soumis au piétinement des animaux ;
- les couvertures pédologiques riches en argiles gonflantes : elles concernent 20 % des sols dans les zones sahélienne et soudanienne. Ces sols sont lourds à travailler, peu perméables, rapidement engorgés mais aussi sensibles à l'érosion hydrique et au ruissellement. Ils sont fréquemment déséquilibrés en calcium, magnésium et sodium, ce qui les rend peu favorables à l'assimilation des éléments minéraux et peu propices à l'agriculture ;
- les couvertures pédologiques ferralitiques ou ferrugineuses dérivées de glaciis ou plateaux plus ou moins cuirassés. Ils concernent 30 % des sols en zone sahélienne et 70 % en zone soudanienne.

Comme on peut le constater, il s'agit de sols pauvres et fragiles. Ils ne peuvent pas sans amélioration importante de leur fertilité et sans utilisation de techniques culturales appropriées supporter de façon durable une exploitation agricole intensive.

3.2. Bref aperçu de la dégradation des sols

3.2.1. Dégradation d'origine anthropique

L'homme se situe au cours de la dégradation des sols dans le Sahel. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable le souligne bien.

Les activités humaines constituent une source importante de dégradation des sols, en particulier au travers :

- de la déforestation et du défrichement de la végétation spontanée ;

- de l'adoption de pratiques agricoles favorisant l'érosion : réduction des temps de jachère, prélèvement des déchets de récolte, faiblesse des amendements organiques et chimiques, absence de pratiques anti-érosion ;
- la surexploitation des arbres et arbustes pour les usages domestiques, ainsi que les feux de brousse, la divagation des animaux...

3.2.2. Dégradation chimique des sols

Les paysans sahéliens, de façon générale, pratiquent une agriculture de type minier afin d'assurer leur propre subsistance. Si traditionnellement la fertilisation n'était pas de règle, on laissait au moins les terres longtemps en jachère. Mais avec la pression démographique et l'expansion des exploitations agricoles, ce mode de restauration de la fertilité des sols est en train de disparaître pour faire place à une agriculture minière qui entraîne une diminution de la fertilité du sol, la destruction de sa structure, une régression des infiltrations et l'accroissement de l'érosion hydrique et éolienne.

Quelques données scientifiques permettent de bien illustrer cette dégradation chimique. Des études faites dans un certain nombre de pays sahéliens indiquent que les pertes en substances nutritives du fait de l'agriculture minière s'élèvent à environ 70 Kg/ha de N, 20 Kg/ha de P₂O₅ et de 60 Kg/ha de K₂O , rien qu'en une année.

Le problème pour les paysans est que ce phénomène n'est pas subit et frappant pour provoquer une réaction immédiate. Car, contrairement aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les attaques de chenilles ou de criquets, la diminution de la fertilité du sol est progressive. Mais une fois qu'elle s'installe, il faut des efforts coûteux et de longue durée pour renverser la tendance. C'est l'une des raisons pour lesquelles les tenants et les aboutissants de la politique agricole doivent porter un regard attentif à ce phénomène.

3.2.3. Dégradation physique des sols

De nombreuses études ont montré que la productivité des sols africains en général, et des sols sahéliens en particulier, est potentiellement menacée par l'érosion. Elles ont également mis en évidence des taux élevés de perte de terres causés par des pratiques culturales traditionnelles favorisant l'érosion. Les conséquences sont graves car le sol ainsi perdu est beaucoup plus riche en éléments nutritifs que le sol restant ; et comme l'érosion enlève surtout les particules du sol les plus fines et les plus fertiles, la fertilité de ce dernier s'en trouve réduite. Ainsi, même une très petite quantité de sol perdu peut affecter, de façon dramatique, les rendements des cultures.

A titre d'illustration, les chercheurs ont montré que la perte de sols par érosion est dix (10) fois supérieure à leur taux de récupération naturelle, et que le taux de déforestation est trente (30) fois supérieur à celui du reboisement planifié. Des études sur l'érosion dans un certain nombre de pays sahéliens ont permis de mettre en évidence des taux de perte de terres atteignant 6,8 t/ha/an dus aux pratiques culturelles traditionnelles, allant jusqu'à réduire de moitié les rendements des cultures.

Si rien n'est fait pour juguler l'érosion, la production agricole peut baisser considérablement dans la plupart des régions de la zone sahélienne dans un avenir proche.

Mais fort heureusement, il existe des moyens pour renverser la tendance et créer l'espoir. Il en sera longuement question dans les développements qui vont suivre.

4. INITIATIVE EN FAVEUR DE LA RECAPITALISATION DE LA FERTILITE DES SOLS

4.1. Objectif global et approche

De l'analyse qui précède, il apparaît clairement que la solution aux problèmes de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement au Sahel passe par l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement pour la reconstruction et le maintien durable du capital de fertilité des terres, et par la création d'une coalition internationale pour accompagner la réalisation de ces plans nationaux dans le cadre d'un partenariat global.

A cet effet, nous proposons une **initiative pour la recapitalisation de la fertilité des sols dans les pays membres du CILSS**. Son objectif global est d'amener les Gouvernements des pays membres du CILSS et la communauté internationale à investir dans la recapitalisation la fertilité des sols et à créer un environnement politico-économique propice à une agriculture durable. Le capital de fertilité des sols étant fortement déprécié, il est devenu indispensable d'investir spécifiquement dans la fertilité des sols pour permettre la pratique d'une agriculture productive et durable. La réalisation d'un tel objectif reposera sur l'adoption de plans de gestion intégrée de la fertilité des sols ainsi que le développement du marché des intrants et des produits agricoles, tant au niveau national que régional.

Il existe de nombreux projets ayant pour but entre autres, d'améliorer la productivité des terres mais dans leur ensemble, ils restent fragmentaires et non coordonnés. Dans le cadre de cette initiative, il s'agit de mettre en œuvre des projets spécifiquement centrés sur la restauration et le maintien à long terme de la fertilité des sols.

L'approche doit être bien comprise des gouvernants, car étant nouvelle, elle peut soulever des questions les plus difficiles et les plus complexes. Il est évident que la recapitalisation de la fertilité des sols profite directement aux exploitants agricoles, mais elle profite également à l'ensemble de la société par ses conséquences positives sur :

- la sécurité alimentaire nationale et régionale,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre la pauvreté,
- la réduction de l'inégalité des chances d'accès à l'utilisation des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures,
- la génération de devises pour les pays,
- l'accumulation de capital pour l'industrie,
- la création de demande pour l'industrie locale au travers de l'accroissement des revenus agricoles.

En d'autres termes, la fertilité des terres ne doit plus être considérée seulement comme un «**bien privé**», mais comme un «**bien commun**». Cette vision implique une nouvelle façon de procéder aux allocations budgétaires. Ainsi, le poids financier ne doit pas reposer uniquement sur les producteurs agricoles, mais doit être réparti judicieusement entre tous les secteurs bénéficiaires de la nation. Pour conclure, l'investissement dans la fertilité des sols doit être perçu désormais comme la réalisation d'infrastructures communautaires telles que les routes, les barrages, les aménagements hydro-agricoles.

4.2. Objectifs spécifiques

L'objectif global ci-dessus décrit se décline en huit objectifs spécifiques qui s'énoncent comme suit :

- **Objectif spécifique 1** : Amener les Etats et la communauté internationale à accorder la priorité à l'investissement dans la fertilité des sols ;
- **Objectif spécifique n° 2** : Négocier des cadres macro-économiques à l'échelle régionale favorables à l'investissement dans la fertilité des sols. Par exemple, amener les bailleurs de fonds à accepter qu'une partie des sommes issues de la réduction de la dette soit investie dans les actions prioritaires de gestion de la fertilité des sols ;
- **Objectif spécifique n° 3** : Mettre en place au niveau du CILSS un fonds d'appui à l'élaboration et à l'harmonisation des plans nationaux de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- **Objectif spécifique n° 4** : Créer un cadre de concertation régional où les Etats et les bailleurs de fonds pourront se retrouver pour évaluer et réorienter au besoin les actions en cours. Le CILSS serait le principal animateur de ce cadre ;
- **Objectif spécifique n°5** : Appuyer les Etats dans la formulation et la mise en place de codes fonciers qui intègrent les dimensions régionales (droit d'établissement des agriculteurs entre pays ; transhumance des animaux, exploitation forestière etc..)
- **Objectif spécifique n° 6** : Arrêter et inverser la progression de l'érosion hydrique et éolienne ;
- **Objectif spécifique n° 7** : Améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional ;
- **Objectif spécifique n° 8** : Créer un environnement socio-économique favorable pour le développement du marché des intrants et des produits agricoles.

Il est bien entendu que pour atteindre ces objectifs spécifiques, un engagement politique des Etats membres du CILSS et la mise en œuvre d'actions nationales à coordonner par le Secrétariat Exécutif du CILSS sont nécessaires. Des propositions concrètes sont faites dans les paragraphes ci-dessous.

4.3. Mise en oeuvre

4.3.1. Elaboration de stratégies et de plans d'actions nationaux

4.3.1.1. Principes directeurs

Pour l'élaboration de stratégies et de plans d'actions nationaux efficaces et durables, les Etats doivent s'efforcer de créer les conditions suivantes :

- une politique macro-économique viable permettant la mise en application du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel ;
- une politique agricole fondée sur une démarche participative, l'implication de l'ensemble des acteurs et confirmant (1) la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie nationale, (2) la gestion durable des ressources naturelles mettant en évidence la problématique de la recapitalisation et le maintien de la fertilité des sols comme base de la sécurité alimentaire, (3) la nécessité de la compétitivité du secteur agricole et les échanges intra-régionaux comme levier de l'intégration sous-régionale.

4.3.1.2. Contenu

A titre indicatif, un document de stratégie nationale pour la recapitalisation de la fertilité des sols devrait schématiquement contenir les points suivants :

- analyse des contraintes à l'accroissement de la production agricole et à la réalisation de la sécurité alimentaire ;
- analyse des contraintes spécifiques à l'amélioration de la fertilité et de la productivité des sols ;
- axes principaux de la stratégie ;
- rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie.

Une stratégie nationale de recapitalisation de la fertilité des sols pour être porteuse d'espoir doit être établie pour une période allant de 15 à 20 ans, car la bonification des terres est un long processus.

Les stratégies nationales de recapitalisation de la fertilité des sols, de par leur nature, ne peuvent qu'avoir un contenu spécifique, mais elles doivent au moins comporter les actions suivantes :

- mise en place de politiques agricoles en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols, notamment de sécurisation foncière ;
- diffusion de l'information technique sur les technologies connues et éprouvées d'amélioration de la fertilité des sols ;
- orientation des programmes de recherche et de vulgarisation sur la recapitalisation de la fertilité des sols ;
- renforcement des actions de formation et de responsabilisation des organisations professionnelles agricoles ;
- développement du marché des intrants et des produits agricoles.

4.3.1.3. Approche méthodologique

La recapitalisation de la fertilité des sols doit être vue sous l'angle d'une gestion intégrée. Pour cela, il est nécessaire de mettre sur pied une équipe multidisciplinaire qui devra se pencher à la fois sur la fertilité des sols, la problématique de base, et également sur le développement du marché des intrants et des produits agricoles. Aussi, est-il recommandé de créer dans les Etats membres du CILSS où il n'en existe pas encore, une **Unité de Gestion Intégrée de la Fertilité des sols** rattachée au Ministère chargé de l'Agriculture qui aura pour missions :

- la formulation de stratégies de restauration et de maintien de la fertilité des sols ;
- l'élaboration de plans d'actions relatifs à l'amélioration de la fertilité des sols et la promotion d'une production agricole durable ;
- la capitalisation et la diffusion des informations sur la lutte contre la dégradation des sols et le développement du marché des intrants et des produits agricoles.

Le processus d'élaboration du document de stratégie met en œuvre les actions suivantes :

- a) Sensibilisation des acteurs (décideurs politiques, intervenants du monde rural, producteurs) sur la nécessité d'une approche intégrée pour une agriculture durable. Cela peut se faire par la conduite d'ateliers régionaux à l'intérieur du territoire national sur le thème, et la diffusion d'informations techniques ;
- b) La capitalisation des expériences et l'état des lieux (documentation, enquêtes ponctuelles) ;

- c) La constitution d'un cadre de concertation sur les problèmes de fertilité des sols et des intrants agricoles composé des acteurs principaux (recherche, décideurs politiques, partenaires de coopération, développeurs). Les différents documents produits au cours du processus et le document de stratégie lui-même seront soumis à l'appréciation de ce cadre de concertation ;
- d) La tenue d'un atelier national d'adoption de la stratégie. Toute autre forme d'adoption peut être acceptée, l'essentiel étant que la stratégie élaborée emporte l'adhésion nationale.

S'agissant des plans d'actions nationaux, ils constituent les instruments politiques de mise en œuvre des stratégies nationales. Pour leur élaboration, les principes directeurs de même que l'approche méthodologique ci-dessus décrits leur sont applicables.

Conçus pour être opérationnels, les plans d'actions doivent comporter les points suivants :

- objectifs quantitatifs,
- justification,
- actions concrètes et mesures d'accompagnement,
- analyse économique et financière,
- chronogramme de mise en œuvre,
- suivi-évaluation.

A titre d'illustration, le plan de rédaction suivant peut être proposé :

- objectifs quantitatifs,
- résultats par objectif,
- activités par résultat,
- mise en œuvre des activités proposées :
 - modalités de mise en œuvre,
 - répartition des tâches,
 - coût et financement,
 - chronogramme.
- Suivi-évaluation :
 - indicateurs de suivi-évaluation,
 - dispositif de suivi-évaluation.
- Mesures d'accompagnement et risques.

Sur le plan pratique, le Secrétariat Exécutif du CILSS apportera aux Etats un appui méthodologique en déployant une équipe de consultants.

Dans certains pays, des progrès notables ont été déjà accomplis. Là il ne restera plus qu'à mettre en place des cadres de concertation pour la finalisation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et plans d'actions nationaux.

4.3.2. Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions au niveau régional

A l'échelle régionale la stratégie et le plan d'actions viseront essentiellement à la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux (marchés des produits et des intrants, négociation de cadre macro-économique régional avec les bailleurs, droit foncier pour les étrangers, etc.), au renforcement des capacités institutionnelles nationales en matière de gestion de la fertilité (cadres de concertation, échanges d'expérience, recherche en gestion de l'environnement, analyse des politiques etc..), et à la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'investissement dans la fertilité des sols.

Il s'agira également de mettre en cohérence les stratégies et les plans d'actions nationaux et de rechercher des synergies. Cette tâche n'est pas simple, mais l'esprit d'intégration devra prévaloir à toutes les étapes d'analyse.

Dans tous les cas, les documents qui en seront issus devront être en harmonie avec les lignes d'interventions prioritaires, retenues dans le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. Dans leur contenu, ils doivent prendre en compte les préoccupations suivantes du Cadre Stratégique en matière de recapitalisation et d'amélioration de la fertilité des sols :

- oeuvrer dans le sens de la restauration de la fertilité des sols, de la récupération et de la réhabilitation des terres dégradées ;
- décentraliser la gestion des ressources naturelles et foncières, permettant l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, en conformité avec les dispositions de la CCD et des PAN ;
- améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer, sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptés aux réalités sahéliennes ;
- promouvoir la sécurisation de l'usage de la terre dans le cadre des politiques foncières et améliorer la gestion du système foncier rural, notamment par une prise en compte plus équilibrée des droits fonciers aussi bien des pasteurs que des agriculteurs, en considération des problématiques en cause à cet égard au sein des pays.

Un atelier régional se penchera sur la validité de la stratégie et le plan d'actions au niveau régional avant leur adoption par les instances du CILSS.

4.3.3. Mobilisation d'une coalition internationale

La mise en œuvre des stratégies et des plans d'actions tant nationaux que régionaux va nécessiter la mobilisation d'une coalition internationale. Cette coalition internationale aura pour rôle, de façon non exhaustive :

- d'accroître la prise de conscience des décideurs politiques nationaux et régionaux sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de la dégradation de la fertilité des terres et sur les moyens d'intervention pour stopper et renverser cette tendance ;
- d'assurer l'échange d'informations sur les stratégies et plans d'actions nationaux en cours ou à venir, de manière à favoriser une utilisation optimale des ressources financières, techniques et humaines disponibles, tant nationales qu'internationales ;
- de créer un cadre favorable à la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des investissements, des études complémentaires, des recherches et des formations dans le domaine de la recapitalisation de la fertilité des sols ;
- de financer les opérations pilotes et l'élaboration des stratégies et plans d'actions de recapitalisation de la fertilité des sols ;
- de soutenir les systèmes nationaux et régionaux de recherche agricole à travers le financement de leurs programmes de régénération et d'amélioration de la fertilité des terres ;
- de mettre au point une base de données permettant de suivre l'évolution de la fertilité des sols et l'impact des stratégies de recapitalisation de la fertilité des sols.

Pour la mobilisation de cette coalition nationale, il y a des opportunités à saisir.

La Banque Mondiale soutient fortement cette idée de recapitalisation de la fertilité des terres au Sud du Sahara comme mesure efficace pour accroître la production et la productivité agricoles.

Un certain nombre d'agences publiques internationales, multilatérales et nationales, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales et de représentants du secteur privé coordonnent leurs efforts pour lutter contre la diminution de la fertilité du sol dans le cadre d'une **Initiative pour la**

Fertilité des sols (Soil Fertility Initiative). Ces groupes partagent la ferme conviction que la recapitalisation, l'entretien et l'amélioration de la fertilité des sols jouent un rôle déterminant dans la croissance agricole, le développement rural et la protection de l'environnement. Au titre de ces organisations, il faut citer la Banque Mondiale, la FAO, l'International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF), l'International Fertilizer Development Center (IFDC), l'International Fertilizer Industry Association (IFA), l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) et l'USAID.

En outre, la période est favorable pour créer cette mobilisation générale en l'inscrivant dans le sillage de la Conférence de Rio et de l'Agenda 21, de la signature de la Convention Internationale de lutte contre la désertification. Enfin, il y a aussi le désir de la majorité des bailleurs de fonds classiques de rechercher les voies d'une plus grande coordination de l'aide et d'une meilleure efficacité du soutien au développement économique de l'Afrique au Sud du Sahara.

En résumé, cette coalition internationale recherchée, a pour objectif ultime, sur la base d'une stratégie régionale de recapitalisation de la fertilité des terres, d'améliorer la consultation avec les bailleurs de fonds et de façon plus générale d'accompagner les Etats membres du CILSS dans leurs efforts pour résoudre efficacement les problèmes de recapitalisation et de maintien de la fertilité des sols.

4.3.4. Dispositif de pilotage

Le dispositif de pilotage pourrait être placé à deux niveaux : national et régional.

4.3.4.1. Au niveau national

Pour piloter les réflexions autour de l'élaboration des stratégies et des plans d'actions nationaux, on pourrait confier la responsabilité à l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols dont nous avons recommandé la création plus haut. Cette structure devra tout mettre en œuvre pour promouvoir un dialogue national et obtenir un consensus général autour des documents de stratégie et plans d'actions.

4.3.4.2. Niveau régional

Au niveau régional, le dispositif pourrait être piloté par le Secrétariat Exécutif du CILSS à travers la Cellule de Réflexions Stratégiques. Cette Cellule, en tant que de besoin, pourrait recourir aux services de consultants pour l'élaboration de la stratégie du plan d'actions régionaux et l'appui méthodologique aux Etats membres.

5. CONCLUSION

L'un des problèmes les plus cruciaux auxquels doivent faire face les Etats membres du CILSS est la sécurité alimentaire. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel pose clairement les jalons pour parvenir à cette sécurité alimentaire.

L'accroissement de la production agricole est entravé par les aléas climatiques, mais surtout par l'appauprissement des terres. En effet, il est reconnu de nos jours que la dégradation des terres est l'une des plus grandes menaces pour la production alimentaire dans le Sahel. Il est devenu urgent de trouver des solutions adéquates à ce problème, afin que la sécurité alimentaire dans le Sahel devienne une réalité.

En conclusion, pour résoudre efficacement les problèmes de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement, il est indispensable d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux et régionaux pour la recapitalisation de la fertilité des sols et de créer une coalition internationale pour accompagner et soutenir les efforts des Etats membres du CILSS dans cette voie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **BIKIENGA I.M.**, 1996 : Les grandes étapes de mise en place de l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols (UGFS) du Burkina Faso. Ministère de l'Agriculture. 25 pages.
- **BREMAN H., SISSOKO K.**, 1998 : l'intensification agricole au Sahel. 996 pages.
- **CILSS**, 2000 : Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. 80 pages.
- **Ministère de l'Agriculture**, Burkina Faso, 1999 : Stratégie Nationale et Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols. 102 pages.
- **Ministère de la Coopération et du Développement, CIRAD**, 1990 : savanes d'Afrique, terres fertiles. Comment produire plus et de façon durable en zone de savanes au sud du Sahara. Actes des rencontres internationales. Montpellier (France). 587 pages.
- **PIERI C.**, 1989 : Fertilité des terres de savanes. Bilan de trente ans de recherche et de développement agricoles au sud du Sahara. 444 pages.
- **UNU/INRA, IFDC-Afrique**, 1997 : Pour le développement de plans d'action nationaux pour la fertilité des sols : partager des expériences. Rapport de l'atelier régional sur le partage des expériences en matière de plans d'action nationaux pour la fertilité des sols. 51 pages.